Service Formation Continue et Alternance
Mission VAE

143 avenue de Versailles
75016 PARIS
Tél : 01 42 86 46 74
Fax : 01 42 86 49 90

Dossier de pré-candidature : MODE D'EMPLOI

Ce document ne constitue pas le dossier de Validation des Acquis de l'Expérience soumis au jury pour l'obtention du diplôme. Ce dernier vous sera remis après examen de ce document de pré-candidature et accord du département délivrant le diplôme.

Il permet, simplement, de vérifier si vous remplissez les conditions minimales pour poser votre candidature et d'examiner la pertinence de votre demande de validation de votre expérience au regard du diplôme visé.

LE DOSSIER DE PRE-CANDIDATURE DOIT ETRE DACTYLOGRAPHIE
VOUS DEVEZ LE TRANSMETTRE EN TROIS EXEMPLAIRES
(PIECES JOINTES EN 3 EXEMPLAIRES EGALEMENT)
à cette adresse :
IUT Paris Descartes / SFCA - Mission VAE / 143 avenue de Versailles / 75016 PARIS
au plus tard le 30/04/2016

Il doit contenir :

- La fiche d'identité *(1ère page)*
- La fiche retraçant votre formation initiale et continue *(2ème page)*
- Un descriptif détaillé de toute votre expérience professionnelle et/ou extra-professionnelle. Il ne s'agit pas de retracer votre parcours tel un CV, mais de présenter, votre expérience professionnelle et les compétences acquises en rapport avec le diplôme visé. Pour cela, détaillez uniquement les activités en lien avec le diplôme visé et citez rapidement les autres activités *(3ème page)*
- Une description de votre motivation explicitant les raisons qui vous conduisent à faire cette démarche de VAE, les apports potentiels de l'obtention d'un diplôme dans votre vie professionnelle et/ou extra-professionnelle *(4ème page)*

Vous devez ajouter à ce dossier :

- **les attestations de vos formations initiales et continues, voire les descriptifs (ou programme d'enseignement)**
- **les attestations de tous vos employeurs**
- **les attestations des associations ou groupes dans lesquels vous avez pu avoir une expérience extra-professionnelle en rapport avec le diplôme souhaité**
- **l'ensemble des pièces qui peuvent étayer l'analyse de votre dossier (ex : synthèses d'articles, de mémoires, de livres,… que vous avez pu écrire…)**

Ces documents sont indispensables pour un examen de votre dossier de pré-candidature et pour délivrer un avis pédagogique. **Un dossier, incomplet ou dont le contenu est imprécis, ne pourra faire l'objet d'un avis pédagogique.** Après examen de votre dossier, l'avis pédagogique vous sera transmis par courrier.